ROLE DE L'ACCENT LATIN

DANS LA LANGUE FRANÇAISE

PAR

Gaston PARIS

INTRODUCTION.

L'accent a été un des principes les plus puissants de la constitution des langues romanes, principe surtout conservateur. C'est par lui qu'elles se rattachent le plus étroitement à la souche commune et qu'elles se relient entre elles par une incontestable affinité. — Ce travail est destiné à constater son influence dans la langue française.

CHAPITRE PREMIER.

L'accent en français est toujours sur la dernière syllabe sonore de chaque mot. Dans les mots populaires, cette syllabe correspond à la syllabe accentuée des mots latins; dans les mots savants, cette règle est le plus souvent violée. — Les anciens textes offrent à la loi de l'accentuation française des exceptions qui ne sont qu'orthographiques.

CHAPITRE II.

L'accent latin a donc persisté en français: il a déterminé la forme du mot français fait sur le mot latin. Les quelques exceptions qui semblent ébranler cette règle la confirment, car ce sont des dérogations systématiques qui démontrent le principe auquel elles paraissent se soustraire; elles sont d'ailleurs généralement communes à toutes les langues romanes: les mots qui violent la règle sans raison et sans analogie sont tous modernes et ne peuvent entrer en ligne de compte. — Dans les noms, l'accent détermine la double forme des imparisyllabiques à accent mobile et celle des comparatifs et superlatifs; dans les pronoms, ses variations gardent la trace de la prononciation latine; dans les verbes, il produit, par sa position sur le radical ou la terminaison, la division des formes en fortes et faibles.

CHAPITRE III.

L'accent est conservé ou déplacé dans les composés latins qu'adopte le français, suivant qu'on efface ou qu'on veut faire sentir le sens distinct de chaque composant. Dans les composés formés de première main par le français, il porte sur le dernier composant.

CHAPITRE IV.

Dans la dérivation, l'accent sépare en deux grandes classes les suffixes latins dans leurs rapports avec le fran-

çais: ceux qui étaient accentués passent en français et servent à former de nouveaux dérivés; ceux qui étaient privés d'accent s'effacent en français et ne peuvent servir à la dérivation. Quelques-uns de ces derniers y sont cependant employés; ils reçoivent alors l'accent, mais seulement dans des mots non latins.

CHAPITRE V.

Toute voyelle qui suit l'accent disparait ou se change en e muet. — Les voyelles qui précèdent l'accent persistent ou se changent en e muet, mais la règle n'est pas aussi rigoureuse. Les voyelles accentuées ont une tendance sensible à être changées par d'autres ou diphthonguées, surtout quand elles sont brèves.

CHAPITRE VI.

L'accent est la base de la versification française : il doit toujours frapper la dernière syllabe du vers et est nécessaire pour qu'il y ait rime : il doit aussi porter sur la coupe principale, et les différentes places qu'il lui donne déterminent différentes formes pour le même vers. La versification du moyen âge s'écarte sous ce rapport de la versification actuelle par quelques particularités; mais elle a au fond le même principe.

ROMONJ 30